

Le 20 novembre, les infirmier-es :les « oublié-es » du plan gouvernemental « ma santé 2022 »,sont appelé-es à se mobiliser partout sur le territoire .



les "oubliés" du plan "ma santé 2022"

SUD-Santé APHP appelle à la mobilisation de la profession infirmière pour ce qu'elle représente dans l'imaginaire collectif le personnel non médical de l'hôpital.

Les revendications générales du mouvement sont partagées par l'ensemble des hospitaliers qu'ils soient soignants, administratifs ou techniques :

- ◆ qu'il s'agisse du moratoire sur les fermetures de lits et les suppressions de postes,
- ◆ qu'il s'agisse d'une augmentation du budget de l'hôpital,
- ◆ qu'il s'agisse de la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers et de nos organisations de travail,
- ◆ qu'il s'agisse encore de la nécessaire revalorisation salariale.

SUD-Santé comme la grande majorité des collègues, a conscience que seul un « tous ensemble » saura imposer le virage à 180° .

Faire croire aux infirmières qu'elles pourraient l'obtenir seules c'est les tromper !

Rassemblement devant le ministère de la santé

le 20 novembre 14 heures



TELECHARGEZ L'APPLI

Les problématiques spécifiques des IDES

Pour autant SUD-Santé n'est pas étranger aux problématiques spécifiques des infirmières. Elles sont souvent liées d'ailleurs à des processus qui dépassent très largement le cadre strictement professionnel.

La réforme des formations de la filière pour entrer dans le cadre licence-master n'est toujours pas terminée. Les réingénieries des formations d'infirmière de bloc opératoire et d'infirmière puéricultrice sont suspendues, alors que le ministère pousse à la création de diplôme d'infirmière de pratique avancée embrouillant encore plus les esprits.

SUD-Santé APHP demande :

- * **Reprise des travaux et finalisation de la réingénierie des diplôme IBODE et Puéricultrice**
- * **Reconnaissance des spécialités infirmières existantes comme des pratiques avancées.**
- * **Création des IPA en Gériatrie et en Psychiatrie**

La dégradation des conditions de travail et l'augmentation de la charge de travail, liées l'une et l'autre à un sous-effectif latent dans nos services, ne sont pas suffisamment prises en compte par nos directions et finissent par démotiver les professionnels en manque de reconnaissance.

SUD-Santé APHP demande :

- * **Application effective des 35 heures hebdomadaires**
- * **Suppression des comptes épargne temps**
- * **Réduction du temps de travail à 32 heures de jour, 30 heures de nuit**
- * **La semaine de 4 jours travaillés**
- * **Création d'emplois à hauteur des besoins**

Le niveau des salaires hospitaliers n'est pas à la hauteur de leur engagement. La France est 26 sur 29 des pays de l'OCDE en matière de rémunération de ses infirmières. Nous ajoutons à cela un gel du point d'indice et la coupe est pleine si les poches sont vides.

SUD-Santé demande :

- * **1700€ le salaire net minimal (agent hospitalier, adjoint administratif...)**
- * **La reconnaissance par 50 points d'indice chaque année de formation supplémentaire (salaire infirmier débutant à 2400€)**
- * **Une grille salariale unique sans barrage**
- * **Valorisation de 15 points d'indice tous les deux ans**
- * **Un déroulé de carrière sur 36 ans pour 37,5 annuités de cotisation**

L'infirmière doit se sentir bien au travail pour bien prendre soin et cet état ne se conçoit que dans un milieu serein, garanti par un rythme de travail respectueux de la personne, d'une reconnaissance de son travail d'autre part, et d'un milieu de travail propice à l'émancipation...

Ce combat vont le comprenez dépasse largement le cadre corporatiste.
Il ne s'agit pas pour les infirmières de se faire une place dans un système mais de prendre leur place dans un système plus juste pour tous !